

**Votre agence**

X DE LESTAPIS et J MANSANNE
AGENTS GENERAUX
11 AVENUE MILLIES LACROIX
40100 DAX
Tél : 05 58 74 04 21
Email : dax-cote-d-argent@gan.fr
Code agence : A04015
N° Orias : 11064589,21005030
Site Orias : www.orias.fr

SARL MK2 LOGISTIQUE
86 CHEMIN DU TEMPLE
40200 PONTENX LES FORGES

Vos références

N° client / id internet : 32364153
N° souscripteur : 23886058
N° de contrat : 238860582006

Fait à Dax, le 11 janvier 2024

**GAN MARCHANDISES TRANSPORTEES
RESPONSABILITE DES ENTREPRISES DE TRANSPORT
ATTESTATION D'ASSURANCE**

GAN ASSURANCES, dont le siège est situé 8-10, rue d'Astorg 75008 PARIS, atteste couvrir par contrat n° 238860582006 la Responsabilité Contractuelle, la Responsabilité Civile Entreprise, ainsi que la Responsabilité Civile Professionnelle de :

SARL MK2 LOGISTIQUE
86 CHEMIN DU TEMPLE
40200 PONTENX LES FORGES

Et ce, aux conditions suivantes :

ACTIVITES EXERCEES ET GARANTIES ACCORDEES

ACTIVITES EXERCEES	MENTION «GARANTI» OU «NON GARANTI»	GARANTIES SOUHAITEES
Transporteur/Voiturier terrestre avec « affrètement pointe de trafic maximum 15% du CA »	GARANTI	Tous risques
Loueur de véhicule industriel destiné au transport de marchandises avec ou sans conducteur	GARANTI	Responsabilité légale de loueur

NATURE DES MARCHANDISES TRANSPORTEES

NATURE DES MARCHANDISES TRANSPORTEES	MENTION «GARANTI» OU NON GARANTI»
Transport de marchandises diverses	GARANTI
Transport de véhicules roulants, engins	GARANTI

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 083 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre Cedex – E-mail : reclamation@gan.fr





N° souscripteur: 23886058 / N° contrat : 238860582006

Transport de masses indivisibles première et deuxième catégorie	GARANTI
Transport de masses indivisibles troisième catégorie	GARANTI

LIMITES TERRITORIALES

Zone 1: France METROPOLITAINE, ANDORRE, MONACO

RESPONSABILITE CONTRACTUELLE MARCHANDISES TRANSPORTEES

GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE PAR SINISTRE
Dommages matériels à la marchandise confiée	30 000 €
Vol des marchandises en cours de transport	30 000 €
Transit de marchandises en cours de transport dont :	Néant
Vol des marchandises en transit	30 000 €
Incendie et dégât des eaux des marchandises en transit	30 000 €
Faute inexcusable	60 000 €
Dommages immatériels consécutifs	150 000 €

EXTENSIONS DE GARANTIE	
Transport Pour Propre Compte	Néant

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE
RESPONSABILITE CIVILE ENCOURUE PAR L'ASSURE A L'EGARD DES TIERS, EN COURS D'EXPLOITATION	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	16 000 000 € par sinistre
dont :	
Faute inexcusable	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis	2 000 000 € par sinistre
Autres dommages immatériels	160 000 € par sinistre
Vois commis par les préposés	40 000 € par sinistre
Dommages causés aux outillages et matériels (prêt occasionnel) hors de l'enceinte de l'entreprise assurée	40 000 € par sinistre
Perte ou destruction de documents confiés	40 000 € par sinistre
Garantie Environnementale	1 600 000 € par année d'assurance





N° souscripteur: 23886058 / N° contrat : 238860582006

RESPONSABILITE CIVILE APRES EXECUTION DES PRESTATIONS	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000 € par année d'assurance
dont :	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis	2 000 000 € par année d'assurance
Autres dommages immatériels	160 000 € par année d'assurance
EXTENSIONS DE GARANTIE	
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS	

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE
Dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels causés aux tiers et résultant de fautes professionnelles	80 000 € par année d'assurance

La présente attestation est valable du 01/11/2023 au 31/10/2024 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GAN ASSURANCES au-delà des clauses, conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Agent général

Pour GAN ASSURANCES

~~X. DE LESTAPIS et J. MAZÉRIER
AGENTS GÉNÉRAUX
11, av. Millies Lacroix / 40100 DAX
05 58 74 04 21
dax-centre@gan.fr
n° ORIAS 11064589 - 21003030~~



